



MJC Jacques Tati

Bulletin d'inscription saison 2010/2011

Adhésion n°:

Atelier de :

Nom : Prénom : Age : --- ans

(pour les mineurs) Nom du responsable légal :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Port : Mail :

Profession des parents ou de l'élève majeur(e):

Pièces à fournir au moment de l'inscription :

- 1 photo d'identité pour la carte d'adhérent,
- * 1 certificat médical pour la pratique de la danse orientale,
- Carte du quotient familial de l'année en cours : n°:

Quotient :

Par trimestre hors adhésion en euros	par/sem		Q1 0/750	Q2 751/1300	Q3 + de 1300	élèves mini par atelier	élèves maxi par atelier
Piano classique initiation	20 mn	dont solfège	170	228	250		1
Piano classique perfectionnement	30 mn		200	255	275		1
Guitare basse, classique, moderne batterie, piano jazz, flûte, violon, violoncelle, saxo, clarinette	30 mn	Individuel enfant	145	175	195		1
		Individuel adulte	175	108	228		1
Danse orientale *		collectif dès 13 ans				6	12
Atelier « jouer en groupe » (2)	1h 30	collectif dès 14 ans	100	125	135	5	8
Djembé		collectif dès 16 ans				7	10
Chorale Gospel	2h	collectif dès 16 ans		112		18	20
Solfège (1)		collectif				6	10
Eveil musical	1h	collectif de 1 à 4 ans	40	50	60	6	10
Fanfare - Musique de chambre (1)		collectif				6	12
Théâtre d'Improvisation	2h	collectif dès 16 ans	125	150	165	10	15
Langue : chinois	1h	enfant	70	90	110	8	12
	1h30	adulte,	105	130	155	8	12

(1) en complément d'un atelier

(2) nécessité de maîtriser un instrument

- Le quotient familial **Q1, Q2, Q3** s'applique aux Orcéens et se calcule en mairie.
- Enfant : moins de 18 ans, Etudiant : se référer au tarif enfant Q2 de l'activité concernée.
- Adulte : dès 18 ans
- Pour les extérieurs, se référer au quotient 3.
- Une réduction de 10 % sera appliquée à partir d'une deuxième inscription

Les cours

Jour souhaité :

horaire souhaité :

règlement intérieur

L'adhésion annuelle de 12 euros à la MJC Jacques Tati vous donne le statut de membre de l'association. Elle implique l'acceptation des statuts de la MJC (*consultable au secrétariat de la MJC*) et des dispositions spécifiques à l'activité.

30 cours sont répartis d'octobre à juin hors les vacances scolaires et les jours fériés.

En cas de nécessité, la MJC se réserve le droit de modifier horaires et intervenants.

L'inscription est annuelle, et votre engagement couvre les trois trimestres. Elle ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour abandon provisoire ou définitif sauf les cas suivants sur justificatif:

- déménagement au-delà de l'agglomération d'Orsay
- maladie, accident rendant impossible la pratique de l'activité

Les tarifs de la MJC Jacques Tati, sont fixés par délibération du conseil d'administration.

L'accès au cours est conditionné par le paiement de la cotisation annuelle. L'accès au cours est refusé si l'adhérent ou son responsable légal n'est pas à jour de ses cotisations.

L'adhérent s'engage à respecter les horaires de cours et à y participer de façon assidue

En cas d'indisponibilité, l'adhérent doit prévenir le professeur de son absence.

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de laisser leur(s) enfant(s) et de le(s) reprendre à la fin de cours. La responsabilité de la MJC se limite à la durée des cours dans les locaux de l'atelier.

Je soussigné(e)

agissant en qualité de (à compléter si l'adhérent est mineur), déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la MJC Jacques Tati et m'engage à en respecter les différentes dispositions.

Fait à Orsay le,-2010

signature (précédé de la mention « lu & approuvé »)

Cadre réservé à la MJC :

1er trimestre (15/10/10) : 12 € + € = réglé en esp ch autres

2 è trimestre (15/01/11) : € = réglé en esp ch autres

3 è trimestre (15/04/11) : € = réglé en esp ch autres

La MJC s'engage à respecter les dates de dépôt en banque.

Obs :

.....

.....